

**COMMUNE DE SAINT-POINT-LAC****Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 29 avril 2024**

|                                                             |                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 8</b> | L'an deux mil vingt-quatre, le 29 avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint-Point-Lac, sous la présidence de Mme Patricia FAGIANI, Maire. |
| <b>Nombre de membres en exercice : 8</b>                    |                                                                                                                                                                                |
| <b>Nombre de membres présents : 7</b>                       | <b>Présentes :</b> Mélanie ALPY, Mathilde COUTURIER, Patricia FAGIANI, Aurélie GRARD, Françoise NORMAND, Elodie ROBBE et Sandrine VALLET                                       |
| <b>Nombre de membres représentés : 1</b>                    |                                                                                                                                                                                |
| <b>Date de convocation : 25/04/2024</b>                     | <b>Excusées :</b> Lisa RUBILONI                                                                                                                                                |
| <b>Début de séance : 18 h 45</b>                            | <b>Pouvoirs :</b> Lisa RUBILONI à Patricia FAGIANI                                                                                                                             |
| <b>Fin de séance : 20 h 35</b>                              | <b>Secrétaire de séance :</b> Mathilde COUTURIER                                                                                                                               |

Mme le Maire propose de nommer une secrétaire de séance : Mathilde COUTURIER est nommée à l'unanimité.

Mme le Maire propose de valider le compte-rendu de la séance du 25 mars 2024. Par 4 voix « pour » et 1 abstention le compte-rendu est adopté.

Mme le Maire rappelle l'ordre du jour.

- Points à délibérer :

Encaissement de remboursements de Groupama suite à un sinistre

Demandes de subventions

Tarif taxe de branchement au réseau d'eau potable

Personnel : suppression poste 17h30 / création d'un mi-temps annualisé

AODP

ZAER

Carte avantages jeunes 2024-2025

Dénonciation des conventions Palulos passées avec l'Etat

- Autres points :

Urbanisme : DIA Vente ROUGET / MONNEY + DIA Vente MARMIER / LACHEUX

Calendrier des réunions

*Arrivées de Mme Mélanie ALPY à 18h55 et de Mme Aurélie GRARD à 18h56.*

## I. POINTS A DELIBERER

### Encaissement d'un remboursement de Groupama suite à un sinistre (barrière de l'aire de camping-cars)

Mme le Maire informe que la commune a reçu un remboursement de Groupama suite à un sinistre survenu le 2 juillet 2023 sur la barrière de l'aire de camping-cars.

Un devis de Beaune Systèmes Automatismes a été transmis à l'assurance pour un montant de 1 775.76 € TTC. Un premier chèque de 1 490.76 € a été encaissé en décembre 2023. Un chèque d'un montant de 285 € est à encaisser.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer les pièces y afférant.**

### Attribution d'une subvention à l'association « Au p'tit panier »

Mme le Maire expose la demande de subvention de l'association « Au p'tit panier ».

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le montant de la subvention à 200 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE le versement d'une subvention de 200 € à l'association « Au p'tit panier ».**

### Attribution d'une subvention au Syndicat d'initiative Vallée des 2 lacs pour la « Journée sans voiture »

Mme Normand expose la demande de subvention du Syndicat d'initiative Vallée des 2 lacs pour la « Journée sans voiture ».

Il est proposé au Conseil Municipal une subvention de 500 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE le versement d'une subvention de 500 € au Syndicat d'initiative Vallée des 2 lacs pour la « Journée sans voitures » du 2 juin 2024.**

### Attribution d'une subvention à l'association « La marmite solidaire »

Mme le Maire expose la demande de subvention de fonctionnement à l'association La Marmite Solidaire qui prépare des plats à partir d'invendus alimentaires provenant des magasins et des producteurs locaux. Il est proposé d'allouer une subvention de 200 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE le versement d'une subvention de 200 € à La Marmite Solidaire.**

### Révision du tarif de la taxe de branchement au réseau d'eau potable

Mme Alpy rappelle que le tarif de la taxe de branchement au réseau d'eau potable en vigueur sur la commune date du 19 avril 2012.

Les tarifs étaient les suivants : 750 € pour chaque nouveau logement et 1 500 € pour un immeuble collectif.

Il est proposé de réactualiser les tarifs de taxe de branchement à partir du 1<sup>er</sup> mai 2024, comme suit :  
1 000 € pour une maison individuelle et 2 000 € pour un immeuble collectif.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE les tarifs de la taxe de branchement au réseau potable à partir du 1<sup>er</sup> mai 2024, comme suit :  
1 000 € pour une maison individuelle et 2 000 € pour un immeuble collectif.**

Il est rappelé que toute demande de raccordement au réseau d'eau potable doit être formalisée par la signature d'une demande de contrat d'abonnement, par laquelle le signataire s'engage à se conformer au règlement d'eau et la fourniture d'un compteur par la commune.

#### Personnel : suppression poste 17h30 / création d'un poste mi-temps annualisé

Mme le Maire rappelle l'embauche de M. Laurent DAVID depuis le 8 avril dernier, en remplacement de M. Tanguy GAGELIN suite à son départ.

*Ce point du jour est ajourné, dans l'attente d'informations complémentaires du Centre de Gestion du Doubs.*

#### AODP

##### Tarif d'occupation du domaine public 2024 « Le Spot du Lac »

Mme le Maire expose la demande de M. BAVEREL Brian pour occuper le domaine public pour son activité de location de bateaux électriques sans permis, pédalos, paddles, canoës et vélos électriques.

La demande est faite pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 septembre 2024.

Il est proposé un tarif de 1 500 € pour 100 m<sup>2</sup> (part fixe) + 3 % du chiffre d'affaires (part variable).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE le tarif de 1 500 € (part fixe) pour l'occupation du domaine public 2024 pour « Le Spot du Lac ».**

**Concernant la part variable, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 1 vote « Pour », 2 abstentions et 5 votes « Contre » REJETTE l'instauration de la part variable de 3 % du chiffre d'affaires.**

#### Bilan de la concertation et arrêt des ZAER

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 8 décembre 2023 (DCM 2023-08/12-11) par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

– un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du mardi 26 mars 2024 au lundi 15 avril 2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations  
et



- une consultation par voie électronique, sur l'application « Maire et Citoyens » a été organisée aux mêmes dates.

Le Maire présente le bilan joint de cette concertation du public :

*2 personnes ont consigné des observations sur le registre en mairie*

*0 contribution reçue via la consultation électronique*

et qu'à l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes listées ci-après ont été identifiées :

**- ZAEnR Photovoltaïques :**

**Centrale PV au sol** → *les parcelles cadastrées Section A n°478, n°229 et Section AB n°100, pourraient être retenues comme zone d'accélération pour des projets photovoltaïques au sol*

**Ombrière** → *les parcelles cadastrées Section AB n°161 et n°123 pourraient être retenues comme zone d'accélération pour des projets photovoltaïques de type ombrière*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**IDENTIFIE** les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-après :

**- ZAEnR Photovoltaïques :**

**Centrale PV au sol** → *les parcelles cadastrées Section A n°478, n°229 et Section AB n°100, pourraient être retenues comme zone d'accélération pour des projets photovoltaïques au sol*

**Ombrière** → *les parcelles cadastrées Section AB n°161 et n°123 pourraient être retenues comme zone d'accélération pour des projets photovoltaïques de type ombrière*

**CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération :

- **Au Secrétaire général, référent préfectoral unique du Doubs,**
- **A la CCLMHD**
- **Au SMIX**

#### [Carte Avantages Jeunes 2024-2025](#)

Le dispositif de la Carte Avantages Jeunes est renouvelé pour l'année 2024-2025. L'ensemble des jeunes de 0 à 18 ans habitant Saint-Point-Lac, inscrits en Mairie jusqu'au 12 juillet prochain, se verront offrir par la commune, la carte Avantages Jeunes 2024-2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE** la prise en charge des cartes avantages jeunes aux enfants et adolescents qui seront inscrits avant le 12 juillet 2024.

#### [Dénonciation des conventions Palulos](#)

Madame le Maire explique au conseil municipal que des logements communaux ont fait l'objet de conventionnement avec l'Etat pour bénéficier de subventions permettant l'amélioration de logements communaux.

Une convention (n°25/3/08.1984/77.1019/070) a été signée le 13 août 1984 avec une date d'expiration au 30 juin 1999 et porte sur un logement situé sur la parcelle anciennement cadastrée section B n°59 (aujourd'hui cadastrée section AB n°156) Cette convention doit être dénoncée 6 mois avant le 30 juin 2026 pour éviter la tacite reconduction, soit au plus tard le 31 décembre 2025.

Une convention a été signée le 11 avril 1988 (n°25/3/04.1988/77.1019/047) avec une date d'expiration au 30 juin 1997 suivi d'un avenant en date du 28 avril 1998 portant la date d'expiration au 30 juin 2003. Elle porte sur un logement situé à l'étage du bâtiment communal de l'ancienne cure (parcelle anciennement cadastrée section B n°48 et aujourd'hui cadastrée section AB n°133). Cette convention doit être dénoncée 6 mois avant le 30 juin 2027 pour éviter la tacite reconduction, soit au plus tard le 31 décembre 2026.

Il y a lieu de procéder à la dénonciation de ces conventions.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide de dénoncer les deux conventions aux dates indiquées**
- **Autorise Madame le Maire à signer les actes de dénonciation à recevoir par Maître Sandrine ROUX-FOIN, notaire à PONTARLIER**

## **II. AUTRES POINTS**

Urbanisme : DIA

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'un notaire a saisi la commune afin de savoir si elle souhaitait exercer son droit de préemption sur 2 biens en vente.

Vente ROUGET Bernard / MONNEY Jean-Marc → Parcelle A 493, formant le lot 1 du futur lotissement « Sur Saugeon »

Vente MARMIER Gilles / LACHEUX Nathan → 3 Rue des Frênes, parcelle AA 32

**Pour ces ventes, la commune ne préempte pas.**

Cimetière : La végétalisation par Hydro-mulching a été réalisée par l'entreprise FCE de Levier.

Camping : La réception des panneaux photovoltaïques aura lieu le 30 avril en présence de M. Minary qui a suivi le dossier pour le Syded.

Ouverture du camping le 1<sup>er</sup> mai, avec la même équipe que l'année passée : Mme Elise PETITE et Mme Pauline WATIEZ.

Calendrier : prochaine réunion du conseil le jeudi 20 juin 2024

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35*

Mme le Maire, Patricia



Mme la secrétaire de séance, Mathilde COUTURIER